



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

maintien

Question écrite n° 89832

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les moyens déployés par l'État pour maintenir l'ordre public durant les manifestations, et notamment celles organisés contre le CPE. Alors que des manifestations sont prévus ces 16 et 18 mars, partout en France, que sont attendus des milliers de personnes, il souhaiterait savoir quel coût entraîne, depuis le début du mouvement, le nécessaire maintien de la sécurité publique, entre les moyens déployés en forces de l'ordre (police, CRS, renseignements généraux), en matériel (voitures, camions, équipements...) et la prévention de risques corollaires à ces mouvements (casse, vols...).

### Texte de la réponse

Pour maintenir l'ordre public, protéger la population et les édifices publics durant les manifestations anti-CPE qui se sont déroulées du 7 mars au 18 avril 2006, d'importants moyens ont été mobilisés pour un coût global « police nationale » de 30,8 millions d'euros. L'impact budgétaire des 1 155 000 heures supplémentaires réalisées par les policiers affectés aux services mis en place ainsi que les frais logistiques liés au déplacement des forces mobiles s'établissent respectivement à 27 720 000 euros et 2 230 000 euros. Au cours des manifestations, 576 fonctionnaires de police ont été blessés dont cinq gravement (traumatismes crâniens sérieux, traumatisme facial lourd - un disque d'haltère reçu en plein visage -, perforation de péritoine, phalange sectionnée). 1 084 jours d'arrêt de travail ont été prescrits ce qui représente une dépense de 208 000 euros. Des matériels supplémentaires (casques et boucliers par exemple) ont été attribués pour un montant de 143 000 euros. La charge du remplacement ou de la réparation des matériels dégradés (véhicules endommagés, casques et boucliers brisés notamment) s'élève à 500 000 euros.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89832

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3265

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6611